

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1888.

---

Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1889 (1).

---

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DE MALANDER.

---

MESSIEURS,

Le projet de Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1889, s'élève à la somme de . . . . . fr. 1,656,500 »  
Les prévisions, pour l'exercice 1888, s'élevaient à . . . . . 1,636,500 »

Soit donc, sur l'exercice antérieur, une majoration de . fr. 20,000 »

Cette majoration porte exclusivement sur l'article 7, restitutions de droits et amendes, etc., et se justifie, en prévision, quand on a égard à la moyenne quinquennale, moyenne encore supérieure de fr. 7,165 42 c<sup>ts</sup>, au chiffre proposé pour l'année 1889

Toutes les sections ont adopté le Budget sans aucune observation, et la section centrale, se ralliant à cette adoption, engage la Chambre à adopter le Budget sans y apporter de modification.

*Le Rapporteur,*  
E. DE MALANDER.

*Le Président,*  
P. TACK.

---

(1) Budget, n° 100, XII (session de 1887-1888).

(2) La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. DE MALANDER, HALFLANTS, DE SMET DE NAEVER, LOSLEVER, ANCIEN et JANNE.